



LES POINTS DE VENTE COLLECTIFS EN ARDECHE

Mutualiser un lieu, des investissements,
des permanences, pour vendre collectivement
vos produits en direct.



Juin 2026



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ARDECHE

UN POINT DE VENTE COLLECTIF EST UN MAGASIN :

- Tenu par un **groupe de producteurs**.
- Dont les produits vendus sont issus à **70 %** minimum des fermes des producteurs membres du magasin.
- Où les producteurs réalisent des permanences : au moins **1 producteur présent lors de la vente**.
- Considéré, d'après la réglementation, comme un prolongement de l'exploitation, **la vente équivaut à une remise directe**.



Points de vigilance :

- Chronophage.
- Investissement financier.
- Besoin en volume pour approvisionner le magasin.
- Du temps pour construire le collectif.
- Travailler l'attractivité du magasin.
- Penser à la localisation et à l'accessibilité.

Facteurs de réussite :

- Excellente entente entre les producteurs.
- Fidélisation de la clientèle.
- Stratégie travaillée sur le long terme.
- Produits ayant une identification forte avec le territoire.
- Forte communication.
- Adaptation de la production.



CES POINTS DE VENTE COLLECTIFS

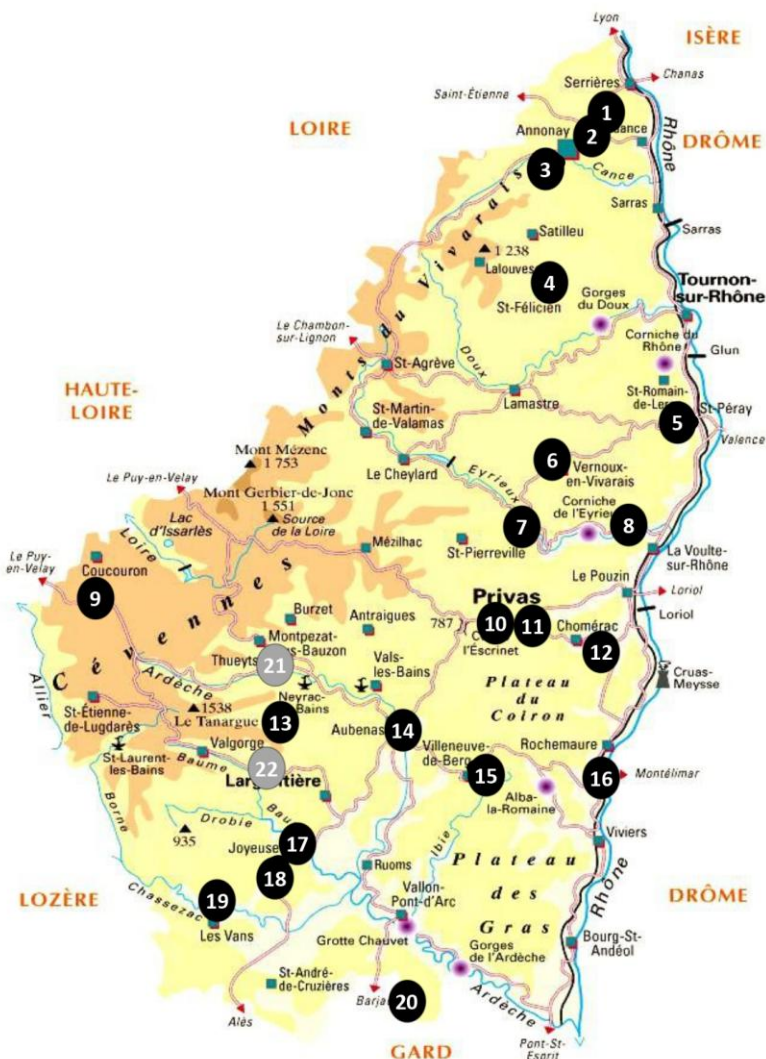
S'inscrivent avant tout dans une dimension humaine et correspondent pour les producteurs à une recherche d'autonomie, de reconnaissance et de valorisation de leur activité.



D'AUTRES DEMARCHES COLLECTIVES

Existent sur le territoire, notamment des épiceries associatives. Les producteurs s'associent avec des artisans ou des bénévoles. Attention, dans ces magasins, les ventes n'équivalent pas à de la vente directe.

LES 20 POINTS DE VENTE COLLECTIFS EN ARDECHE



- 1 A 2 pas des champs
- 2 La Ferme de Tartavel
- 3 La Main Paysanne
- 4 Le Local
- 5 La Grange
- 6 L'Arbre à Pain
- 7 Aux Sources
- 8 L'Escale Paysanne
- 9 La Chavade
- 10 La Cagette
- 11 L'Echoppe Paysanne
- 12 Le Chalet Paysan
- 13 La Biasso
- 14 La Musette
- 15 La Chèvre et le Chou
- 16 L'Arc Paysan
- 17 Les Bourrons Couchus
- 18 Champs Libres
- 19 Aux Fermes des Rayols
- 20 Autour de l'Aven

Epicerie associative avec producteurs permanenciers :

21 La Saisonneraie

22 Le Magasin Général de Rocles (MGR)



Vous avez un projet de point de vente collectif ?

Vous êtes un point de vente collectif et vous souhaitez évoluer ?

Rencontrons-nous !

VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE POUR :

- Créer et structurer le groupe de producteurs.
- Bâtir votre projet (organisation, réglementation, conseils techniques, communication).
- Etudier la faisabilité du projet.
- Réaliser une étude de marché.
- Ré(aménager) votre point de vente.

Modalités d'accompagnement, tarifs et prise en charge à définir selon le projet.

Contact :

Chloé CHARRIER.

Conseillère spécialisée

Transformation fermière et circuits courts

Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Tél. 06 77 91 42 74 / 04 75 20 28 00

chloe.charrier@ardeche.chambagri.fr



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



Ardèche
LE DÉPARTEMENT